



AVIS D'ÉLECTION

Ouverture d'une période de dépôt des candidatures pour le comité de concertation

À TOUS LES MEMBRES DE L'AÉTÉLUQ

Chers étudiants et étudiantes,

Vous êtes invité-es à poser votre candidature pour l'élection de cinq postes au comité de concertation de l'AÉTÉLUQ. Les postes en élection sont les suivants :

- Un-e étudiant-e provenant des **régions**;
- Un-e étudiant-e provenant des **cycles supérieurs**;
- Un-e étudiant-e provenant d'une **catégorie sans distinction**;
- Un-e étudiant-e provenant de l'**UER Éducation**;
- Un-e étudiant-e provenant de l'**École des sciences de l'administration**.

QU'EST-CE QUE LE COMITÉ DE CONCERTATION ?

Le Comité de concertation est une instance intermédiaire entre le conseil d'administration et l'assemblée des membres.

Il est composé de sept membres élu-es, dont un ou une provenant de chaque Unité d'enseignement et de recherche (UER), un-e étudiant-e provenant des régions, un-e étudiant-e au cycle supérieur, un-e étudiant-e pour un siège sans distinction et de deux représentant- es du Conseil d'administration pour un total de neuf sièges.

Il a pour but de favoriser l'implication étudiante, d'être un lieu d'échange entre les étudiant-es pour notamment aider à guider les décisions du Conseil d'administration et ce tout en favorisant une meilleure représentativité et participation des étudiant-es de la TÉLUQ.

Le comité se réunit environ une fois par mois pour une période d'environ deux heures. Voici quelques-uns de ses mandats :

- Émettre des recommandations sur des questions touchant l'association;
- Exercer une veille sur le respect des statuts et règlements ainsi que des politiques de l'association,
- Superviser les états financiers;
- Gérer l'attribution des bourses et des subventions selon les politiques en vigueur et en collaboration avec le conseil d'administration;
- Émettre des recommandations sur le plan d'action, le budget annuel et le rapport d'activités avant leur présentation lors de l'assemblée générale annuelle.

CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE CANDIDAT-E:

Pour pouvoir déposer leur candidature, les personnes souhaitant être élues doivent remplir les conditions suivantes :

- Être apte et âgé de plus de dix-huit (18) ans;
- Être membre de l'association, c'est-à-dire :
 - Être admis à un programme à la TELUQ ou avoir le statut d'étudiant libre en date du **29 mai 2013** (fin de la période de dépôt des candidatures);
 - Avoir acquitté sa cotisation dans les douze (12) derniers mois;
- Déposer un dossier de candidature complet (voir ci-après).

CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les informations et documents requis dans le dossier de candidature sont précisés dans le [formulaire ci-joint](#).

Le président d'élection se réserve le droit de rejeter une candidature dont le dossier ne serait pas complet.

ÉCHÉANCIER

Vous avez jusqu'au **29 mai 2013 à 23h59** pour transmettre votre dossier de candidature à l'adresse courriel suivante : candidatures@aeteluq.org

Un accusé de réception, vous sera transmis suite à la réception de votre dossier. Dans le cas où certaines informations ou documents seraient manquants, vous serez contacté-e par le président d'élection et vous disposerez d'un délai maximal de **48 heures** pour compléter votre dossier.

L'annonce des candidatures retenues seront communiquées par courriel par le président d'élection le **1^{er} juin 2013**.

Le scrutin électronique se déroulera du **3 au 17 juin 2013** inclusivement.

Enfin, le dépouillement des votes aura lieu entre le **18 et le 19 juin 2013** et les résultats seront annoncés sur le site internet ainsi que dans le bulletin des membres.

Pour le dépôt des dossiers de candidature ou pour toute information supplémentaire :
candidatures@aeteluq.org